



## MILDIU ET SEMENCE DE POMME DE TERRE

Les conditions météorologiques que nous avons connues en 2004 ont favorisé le développement du mildiou dans plusieurs régions du Québec et de l'Amérique du Nord.

Il est important de se rappeler qu'une forte infestation a toujours comme conséquence l'augmentation de l'inoculum pour l'année suivante. Les rebuts, les repousses et la semence, constitueront les principales sources de contamination.

Le mildiou n'est pas une maladie de quarantaine au Canada cependant, la réglementation de l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA) stipule qu'un lot de semence, lors de l'expédition, ne doit pas dépasser 0,1 % de pourriture molle et 1 % de pourriture sèche, mildiou compris.

Malgré cette norme, il peut arriver que des tubercules infectés ne montrent pas de symptômes. En effet, lorsque l'infection se produit peu avant la récolte, les symptômes sont souvent peu visibles. Par la suite, en entrepôt, le mildiou progresse lentement lorsque la température est maintenue aux alentours de 4 °C. Les symptômes apparaîtront au printemps lors du réchauffement des tubercules avant la plantation.

Les risques d'infection par le mildiou sont grandement diminués si on utilise une semence saine. Certaines précautions devront donc être prises avant la plantation des semences de pomme de terre, si vous soupçonnez la présence de mildiou.

- Les pommes de terre qui proviennent d'un champ où le mildiou était présent ne doivent, en aucun cas, servir de semence l'année suivante. L'élimination adéquate des tubercules infectés constitue la base de la prévention.
- À la réception de la semence, la température d'entreposage devrait être inférieure à 7 °C. À une température supérieure, le champignon responsable du mildiou se développera à la surface des tubercules infectés. Des spores seront produites et infecteront les tubercules sains.
- Inspectez les pommes de terre de semence dans les 48 heures suivant la livraison. Recherchez toute tache rouge et brune ou du pourrissement sec qui sont caractéristiques du mildiou. L'acheteur qui décèle un problème peut demander à l'ACIA une nouvelle inspection de la semence dans les 48 heures suivant la livraison.
- Prélevez un échantillon provenant des différents lots et faites-les incuber entre 10 à 15 °C dans un endroit sombre et humide pendant trois à cinq jours. Vérifiez que les semences ne comportent aucune trace du duvet caractéristique du mildiou. En cas de doute, acheminez un échantillon au Laboratoire de diagnostic.
- Réalisez le classement plus lentement en éliminant les tubercules qui semblent douteux. Attention, la présence de pourriture molle peut masquer les symptômes d'infection par le mildiou. Les tubercules atteints de pourriture molle seront donc éliminés également.

- Isolez les lots suspects lors du tranchage et lors de la plantation pour limiter la dispersion de la maladie. Identifiez, sur un plan de ferme, l'emplacement de chaque lot de semence pour faciliter le dépistage.
- Nettoyez et désinfectez l'équipement entre les lots.
- Éliminez les rebuts de façon sécuritaire en les enfouissant ou en les compostant. Les tubercules infectés dans les tas de déchets représentent une importante source d'infection. Rappelez-vous qu'un tubercule infecté, en se réchauffant, favorisera le développement du champignon et la dispersion des spores. L'enfouissement des rebuts à tous les jours diminue significativement l'infection pendant la saison.
- Traitez les semences avec un fongicide contenant du mancozèbe. Ce dernier diminue la transmission du champignon lors de la manipulation et du tranchage mais n'a aucun effet répressif contre le mildiou présent sur les tubercules infectés. De plus, le traitement de semence n'a pas d'effet protecteur sur le plant en émergence.
- Regroupez, dans un même champ, les semences douteuses et privilégiez la plantation dans les champs bien aérés et qui s'égouttent facilement.

La prévention du mildiou passe par la mise en application d'une stratégie de lutte intégrée faisant appel à tous les outils disponibles. L'utilisation de semences saines est un élément important de cette stratégie.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Texte rédigé par :

Serge Bouchard, d.t.a., conseiller en production de pomme de terre  
Direction générale du Bas Saint-Laurent, MAPAQ

Références :

Fry, W.E ., Thurston H.D., Stevenson, W.R. 2001. Compendium of Potato Diseases pages 28-30.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), lutte intégrée contre le mildiou de la pomme de terre, S96-01, juin 1996.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE

GILLES HAMEL, biologiste-agronome - Avertisseur

610, rue Hôtel de Ville, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 8J9

Téléphone : (819) 378-0669 - Télécopieur : (819) 378-2436

Courriel : [gil.hamel@videotron.ca](mailto:gil.hamel@videotron.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – pomme de terre – 15 mars 2005**

